

Question présentée par le député :

M. Patrick Dimier

Date de dépôt : 21 mars 2019

Question écrite urgente

Notes de frais du pouvoir judiciaire

Les nombreux articles de presse relatifs aux notes de frais des conseillers d'Etat et de l'ex-chancelière genevoise ont suscité de nombreuses interrogations tant au sein de la population genevoise que parmi le monde politique.

La question de fond porte en réalité sur la transparence des dépenses des magistrats de l'administration publique. A ce titre, il paraît nécessaire d'exiger le même travail de transparence pour les magistrats du pouvoir judiciaire, comme il a été exigé des représentants des exécutifs de la Ville et du canton de Genève.

Notre système politique repose sur trois pouvoirs et il serait pour le moins curieux que l'un d'entre eux échappe à cette règle de transparence indispensable à une gouvernance sans reproche de ce point de vue. A fortiori lorsque ce pouvoir sait se montrer, à juste titre, particulièrement tatillon sur les dépenses des deux autres.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Dans le cas de déplacements liés à leur activité professionnelle, le Conseil d'Etat peut-il présenter les dates, les coûts et les buts des voyages effectués par les magistrats du pouvoir judiciaire au cours des quatre dernières années ?***
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il présenter la nature des dépenses liées aux frais de déplacement et, par extension, aux frais de bouche de l'ensemble des magistrats, du Ministère public en particulier, au cours des quatre dernières années ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.